



La Maison des Sports du Val-de-Marne

Le CDOS 94 et ses services vous accueilleront très bientôt au 38/40 rue St Simon à Créteil dans la 1^{ère} Maison des Sports val-de-marnaise, par la volonté du Conseil Général que nous remercions à nouveau. Elle abritera aussi 19 comités. Le 2^{ème} étage est consacré à nos bureaux, et le rez-de-chaussée héberge des espaces de stockage pour l'entreposage de matériel sportif. Dans ce même bâtiment il y aura également les services des sports et de la jeunesse dont la proximité s'inscrit dans une cohérence départementale.



- Un grand bâtiment
- Un bel espace d'accueil
- Des accès sécurisés
- Un parking pour les permanents et les visiteurs
- Des services accessibles
- Un nouveau CMS
- De nouvelles synergies

Dans ce numéro :

Vers de nouvelles relations, sport professionnel et collectivités territoriales	2
Evaluation du sport dans l'économie mondiale	2
Le sport prend sa place dans les réseaux sociaux	2
Une convention Européenne contre les manipulations sportives	3
Sport, un accord sur le temps partiel des salariés	3
Le Sept au sport ...	3
Formation CDOS	4
Accès aux archives départementales	6
Le nouveau musée national du sport	6
JO	7
Ecclestone achète sa tranquillité	7
Dopage	7
Michel Platini, candidat à sa réélection à L'UEFA	7
Les grands feuilletons de l'été	8
La taxe de séjour en question	9
L'engagement associatif, grande cause nationale	9
Football : arbitrage	9
Echos 94	10

Voici les 19 comités de la Maison : athlétisme, aviron, badminton, boxe anglaise, escrime, golf, gymnastique, handisport, judo, karaté, randonnée pédestre, rugby, sport adapté, sports de combat, sports sous-marins, sports universitaires, tennis de table, triathlon et voile. Un Centre Médico-Sportif ouvrira aussi ses portes pour les sédentaires souhaitant se remettre à la pratique d'une APS. Cette maison est un réel levier reconnu comme indispensable au développement et à la mutualisation des moyens dédiés au sport sous toutes ses formes.

Avec le soutien du



Vers de nouvelles relations, sport professionnel et collectivités territoriales

«Les pressions diverses locales font apparaître les collectivités comme des financeurs ayant un rôle de «filet de sécurité» plus que comme des partenaires.»

Le rapport de la commission sénatoriale rendu public le 30 avril a mis en évidence un double constat : un modèle de soutien des collectivités territoriales au sport professionnel à bout de souffle et l'émergence d'une véritable industrie du « sport business ».

Le rapport est consultable sur : www.senat.fr/rap/r13-484-1/r13-484-11.pdf

Il souligne le caractère inflationniste défavorable aux collectivités dont le montant des subventions publiques locales

pour l'ensemble des clubs professionnels (Cour des comptes 2009) s'élevait à 157 millions d'euros par an, soit une moyenne de 800.000 euros par club. A ceci il convient d'ajouter la mise à disposition d'équipements sportifs, soutien qui s'exerce parfois à la limite du cadre légal.

Les pressions diverses locales (sponsors, presse, supporters, administrés, etc....) font apparaître les collectivités comme des financeurs ayant un rôle de « filet de sécurité » plus que comme des partenaires.

Si certaines disciplines ne seraient pas en mesure de vivre de subventions publiques, d'autres bénéficient d'une quasi autonomie financière. Diverses mesures sont proposées pour rétablir les rôles de chaque partie dont une voie conduisant progressivement à la propriété privée des grands équipements sportifs qui doit être encouragée pour alléger les charges des collectivités et rétablir un juste partenariat. Six grands axes contenus dans le rapport vont dans ce sens.

Evaluation du sport dans l'économie mondiale

Selon Madame Axelle Hiégel du CREPS Toulouse Midi-Pyrénées, si le sport exalte les foules par les valeurs et les émotions qu'il dégage, l'image du sport, du sportif, de l'excellence est au cœur du phénomène de commercialisation sans frontière.

Quelques chiffres pour estimer son poids économique :

- Le sport représente 3% du commerce mondial doté d'une croissance annuelle de 6 à 10%

- Le poids de l'économie française du sport est estimé à 1,8% du POB, soit 35,4 milliards d'euros au total.
- Le marché français des articles et services à la pratique est évalué à 9,6 milliards d'euros et représente 100.000 emplois à temps complet et 200.000 à temps partiel, 45% de ces emplois bénéficient à l'encadrement sportif.

Cette vitalité du monde sportif stimule la recherche et l'innova-

tion dans de nombreux secteurs industriels, tels que le textile, la robotique, le numérique, le design, la chimie, les nanotechnologies, l'énergie, l'agroalimentaire... Aidés par son universalisme le monde sportif poursuit son expansion économique.

On se permettra d'ajouter que ce développement est loin d'être uniforme, surtout au plan mondial où les inégalités d'accès aux pratiques sont criantes.

Le sport prend sa place dans les réseaux sociaux

Les sportifs s'expriment de plus en plus sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram...) et font partager à leurs fans leurs expériences professionnelles et personnelles.

Les fédérations cherchent à se protéger, notamment pendant le déroulement des grandes compétitions pour éviter certains scandales nuisibles à l'image de l'épreuve, ceci passe par une interdiction d'utilisation totale ou par une commu-

nication maîtrisée.

La simplicité, l'authenticité et la proximité sont des valeurs fondamentales à protéger pour éviter des dérapages de langage dont on a quelques exemples récents.

Utiliser les réseaux est un moyen d'expression directe pour des sportifs professionnels en se passant des médias traditionnels, ce qui tend à les rapprocher du public. On constate que les sportifs les plus

populaires ont une forte audience, détail qui n'a pas échappé aux annonceurs pour y passer un message sponsorisé, les sportifs ont vite compris les enjeux.

Si le digital s'est imposé à l'ensemble de notre société dans notre quotidien, le sport n'y a pas échappé, preuve en est de l'augmentation de la consommation de spectacles sportifs sur mobile qui est passée de 15% en 2011 à 23% en 2013.



«Utiliser les réseaux est un moyen d'expression directe pour des sportifs professionnels [...], ce qui tend à les rapprocher du public.»

Une convention Européenne contre les manipulations sportives

Le Conseil de l'Europe a enfin adopté le 9 juillet le projet de convention qui a fait l'objet de nombreuses négociations depuis 2012. La France a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du texte fondateur. Les Etats seront invités à y adhérer, elle sera ouverte à la signature de l'Union Européenne le 18 septembre à Macolin (Suisse), sa portée étant considérée comme mondiale, d'autres pays pourront aussi l'adopter, c'est ce que nous devrions savoir d'ici quelques mois.

corruption et au crime organisé.

« La convention a donc vocation à prévenir, détecter et sanctionner pénalement et disciplinairement les manipulations des compétitions »

Si « les manipulations sportives » représentent une menace pour l'intégrité du sport et de l'éthique sportive dans le respect de l'autonomie du sport, elle est aussi une menace pour la prééminence du droit car elle est liée à la fraude, à la

La glorieuse incertitude du sport doit être protégée, même si on sait que les enjeux financiers liés aux paris sportifs sont énormes et vont en grandissant. Il s'agit d'une lutte qui dépend d'une volonté mondiale qui doit se traduire par le

renforcement de l'échange d'informations et la coopération entre les autorités publiques des Etats, avec les organisations sportives et les opérateurs sportifs. La convention a donc vocation à prévenir, détecter et sanctionner pénalement et disciplinairement les manipulations des compétitions.

A l'image du dopage, la lutte semble encore plus inégale quand on est face à des organisations criminelles très bien organisées qui peuvent exercer de fortes pressions sur des acteurs du monde sportif. En ouvrant le sport aux paris en ligne, on a ouvert la boîte de Pandore et c'est l'Union Européenne qui est à l'origine de cette décision contre laquelle la France a voulu en vain résister...



Sport, un accord sur le temps partiel des salariés

Il est intervenu le 15 mai, les partenaires sociaux de la branche sport ayant obtenu des dérogations à la nouvelle durée minimale du temps partiel fixée à 24 heures hebdomadaire.

Pour les salariés des associa-

tions sportives amateurs, la durée peut varier de 2 à 10 heures par semaine, selon le nombre de jours travaillés. Cette mesure ne concerne pas les sportifs professionnels et les entraîneurs, ni les jeunes sportifs en centre agréé.

Le SMC (salaire minimum conventionnel) devrait progresser de 2,25%, soit 1.386,35 euros.

Pour plus amples informations consulter : www.cosmos.asso.fr (avenants n°87, 88 et 89 du 15 mai 2014)



Le Sept au sport ...

Il ne s'agit pas de Rugby mais du nombre de ministres ou de Secrétaires d'Etat que le mouvement sportif a vu se succéder depuis 2007, c'est un record dans l'histoire de la Vème République.

Le dernier en date, Patrick Kanner, nous l'espérons restera plus longtemps en fonction. Agé de 57 ans, il est président du Conseil Général du Nord depuis mars 2011, et si sa car-

rière professionnelle est brillante, il était assez inconnu du public, et sauf erreur de notre part, rien ne le prédisposait à occuper un large ministère où figure le sport.

On aura remarqué qu'il était très opposé à la réforme territoriale dans la forme actuelle, et à la suppression des conseils généraux dans nombre de prises de position sur le sujet, les médias n'ont pas manqué de

l'indiquer...

Nous ne pouvons que lui souhaiter bonne chance et espérons un jour pouvoir l'accueillir en Val-de-Marne, faudrait-il encore que le CDOS, représentant légitime du sport soit invité, ce qui est rarement le cas, la faute en revient aux élus politiques qui nous ignorent trop souvent quand le ministre répond à une invitation quel que soit le motif.



Patrick KANNER

Formation CDOS : lettre du Président

À Mesdames et Messieurs les Présidents ,

Afin d'encourager l'engagement dans les associations sportives et de favoriser le renouvellement des responsables associatifs, nous relançons, à la rentrée 2014, l'opération « 1000 bénévoles, futurs dirigeants »

Dans ce cadre est prévue une action de formation visant à sensibiliser et accompagner 15 bénévoles à la prise de responsabilités au sein des instances dirigeantes sportives.

Cette formation est gratuite (repas offerts) et elle aura lieu selon le planning suivant :

Lundi 6 octobre 2014

- de 19h à 20h30 : *organisation et fonctionnement d'une association*
- de 20h30 à 21h : *repas offert*
- de 21h à 22h : *organisation du sport en France et subventions*

Lundi 13 octobre

- de 19h00 à 21h : *la responsabilité de l'association, des dirigeants sportifs,...*

Lundi 3 novembre

- de 19h00 à 20h30 : *le projet associatif*
- de 20h30 à 21h : *repas*
- de 21h à 22h : *le projet associatif*

Lundi 17 novembre

- de 19h à 21h30 : *Stratégie de communication et mise en place d'un projet évènementiel*

Lundi 24 novembre

- de 19h à 21h30 : *Stratégie de communication et mise en place d'un projet évènementiel*

A cette occasion, des documents pédagogiques seront remis aux participants.

Ainsi nous vous demandons de largement diffuser cette information et la fiche d'inscription auprès de vos adhérents licenciés depuis au moins une année. Les inscriptions devront être retournées avant le 1^{er} octobre et feront l'objet d'une sélection tendant vers la recherche d'une parité homme / femme.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce projet, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, l'expression de nos meilleurs sentiments sportifs.

Le Président du CDOS 94
Christian LOPES





FICHE D'INSCRIPTION
« 1000 BENEVOLES FUTURS DIRIGEANTS »
STAGE DU 6 OCTOBRE au 24 NOVEMBRE 2014

Conditions d'inscription :

- être âgé d'au moins 16 ans
- être licencié auprès d'une fédération et adhérent bénévole d'une association sportive du Val-de-Marnais depuis au moins 1 an.

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Fédération d'affiliation :

Nom de votre association :

Sport pratiqué :

Nombre d'années de pratique :

Diplômes sportifs obtenus :

Responsabilité occupée dans l'association : Dirigeant Arbitre Entraîneur Autre :

Avez-vous déjà participé à la réalisation d'une manifestation ? : Oui Non

Motivation (vous pouvez également joindre une lettre de motivation) :

A : le :
 Signature du/de la stagiaire
 (Et d'un parent si il est mineur)

A : le :
 Signature du (de la) Président (e) de l'association

Accès aux archives départementales

La définition des archives a été établie par la loi 79-18 du 3 janvier 1978 qui dit : « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité ». En fait les services d'archives communaux et départementaux ont été créés juste après la Révolution Française pour récolter, classer et conserver les archives des communes et des départements et en particulier les dossiers touchant, entre autres, le droit, les règlements, les finances et l'état civil. La structure des services d'archives et leurs compétences sont régies par le code du patrimoine.

Les services d'archives ont également la possibilité d'accepter d'autres archives, autre que publiques et ce sont des archives privées (c'est même indiqué dans la définition citée plus haut). Ces documents collectés auprès des particuliers, des associations, des syndicats, des entreprises, des fédérations sont acceptés et accueillis dans le cadre de l'enrichissement des collections du territoire. En l'occurrence, les archives départementales du

Val-de-Marne ont reçu sous forme de don ou de dépôt, qui sont des façons les plus courantes de confier des archives, des papiers de famille, des vidéos, des cassettes, des films, des plaquettes, tous documents sur n'importe quel support dans la mesure où c'est l'histoire des val-de-marnais.

En effet, à chaque fois, les documents reçus sont en rapport étroit avec l'histoire du département et complètent les fonds d'archives publiques. De plus, ces documents apportent un éclairage différent sur les différents événements ayant eu lieu dans le Val-de-Marne.

C'est à ce titre que le comité olympique départemental et sportif du Val-de-Marne a commencé à verser ses documents à la direction des archives départementales. Pour cela, le comité, outre les documents de constitution de l'association (création, procès-verbaux de réunions, statuts) a identifié les dossiers les plus emblématiques liés à son activité : participation et organisation des jeux du Val-de-Marne et d'autres manifestations sportives, la promotion du sport et l'aide aux sportifs, participation au développement du sport sous toutes ses formes et le développement de l'esprit olympique.

Ces documents, une fois listés et identifiés, feront l'objet d'un don approuvé en assemblée générale. Puis ce sera au tour de présenter un courrier pour une acceptation de don à la signature du Président du Conseil général.

Dès l'accord du conseil, un inventaire sera fait à partir de la liste fournie. Cet inventaire, dont une copie ira au comité départemental, sera communiqué à ceux qui le souhaitent et sera publié sur le site des Archives départementales <http://archives.cg94.fr/>

Ainsi, les chercheurs, les curieux, tous ceux qui souhaiteront à des degrés divers, travailler à en savoir plus sur le sport et sa pratique dans le Val-de-Marne, pourront avoir connaissance des dossiers archivés dans le respect des règles de communicabilité. Le fonds d'archives du comité olympique départemental du Val-de-Marne rejoindra les autres fonds d'associations ou d'institutions sportives œuvrant dans le Val-de-Marne.

*Danielle Benazzouz,
Chef du service des fonds aux
Archives départementales du
Val-de-Marne.*

Le nouveau musée national du sport

Il a ouvert ses portes fin juin à Nice où il est installé tout à côté du stade Allianz Riviera.

C'est ainsi qu'une collection commencée il y a cinquante ans, composée de plus de 45.000 objets et 400.000 documents sera présentée au public dans un espace à la mesure de la richesse de cette collection.

Un parcours portant sur quatre thèmes est proposé avec un fil conducteur, la notion de « défi » :

- Défi de soi,
- D'homme à homme
- Au-delà des limites

Des mises en ambiance sonores, des films et des défis interactifs accompagneront le public tout au long de la visite.



**« une collection
commencée il y
a cinquante
ans, composée
de plus de
45.000 objets et
400.000
documents »**



J.O 2024 à Paris, c'est pas gagné ...

Madame Anne Hidalgo a déclaré sur les ondes de RTL « ne pas être emballée » à l'idée d'une candidature de la capitale aux Jeux d'Été de 2024. Madame le Maire de Paris a sans

doute en mémoire les précédents échecs de Paris « Paris a connu trois candidatures qui n'ont pas été très fructueuses ». Par principe elle ne serait pas opposée au projet, à la

condition que cela ne devrait pas « coûter un centime d'euros au parisiens », ce qui ferme la porte aux supputations qui ont circulé ces temps derniers.



Anne HIDALGO

Jeux Olympiques d'hiver 2022

Alors que l'on attendait une multitude de candidatures, ce ne sont finalement que trois villes qui postulent à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver 2022 : Oslo (Norvège), Almaty (Kazakhstan) et Pékin

(Chine). Mais un récent sondage norvégien confirme que la population norvégienne est contre cette organisation à 70 %. Le nom de la ville hôte sera dévoilé le 31 juillet 2015.

On apprend également que Kim LIN-SUN, Président depuis 2011 du Comité d'Organisation des JO d'Hiver 2018, a démissionné.



Ecclestone achète sa tranquillité

Responsable d'une discipline plus spectaculaire que sportive, la Formule 1, Bernie ECCELS-TONE, accusé de corruption par la justice allemande, a né-

gocié l'abandon des poursuites moyennant 100 millions de dollars (74 millions d'euros)... Sans commentaire même si, en Allemagne, de nombreuses

voix se sont élevées pour dénoncer un abominable compromis.



Bernie ECCELSTONE

Dopage

Tandis que l'AMA précisait que le nombre de résultats anormaux (on disait auparavant positifs) progressait de manière significative (+ 20 %), des noms ressortaient des dépêches. Les disciplines (haltérophilie, lutte et équitation) et les pays (Russie et Chine) étaient, eux, pointés du doigt.

Ainsi Steve GUENOT, champion olympique à Pékin, serait pris dans les mailles des contrôles inopinés et du système ADAMS. La liste s'allonge stupidement.

Plus choquant est l'implication d'un cadre de la Fédération Française d'Athlétisme, manager national des lancers, Raphaël PIOLANTI accusé, par les instances judiciaires, « d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, incitation à l'usage de produits dopants, administration à un sportif de produits dopants, acquisition, détention, importation, offre ou cession à un sportif de produits dopants » !

Quentin BIGOT, lanceur de marteau (champion d'Europe junior), pour sa part, est suspendu par sa fédération, 4 ans,

dont 2 avec sursis, à la suite d'un contrôle positif lors de la Coupe d'Europe, en juin dernier.

Toujours au rayon du dopage et du cocasse, le marcheur russe EMELYANOV a été contrôlé positif. Sa médaille d'or du championnat d'Europe 2010 du 20 km lui a donc été retirée pour être réattribuée à l'italien Alex SCHAWZER, champion olympique à Pékin en 2008 et... actuellement suspendu 3 ans pour dopage (contrôle positif avant les jeux de Londres).



Michel Platini, candidat à sa réélection à L'UEFA

Michel PLATINI vient de choisir la voie du travail et de la sagesse, il briguera un nouveau mandat à la présidence de l'UEFA. En conséquence, il ne

sera pas candidat à la FIFA où son désormais fantasque président lorgne une nouvelle élection sur fond de corruption et de procédés douteux.

Ce choix le préservera d'une confrontation à risque qui pénalisera le futur président de la FIFA, quel qu'il soit.



Michel PLATINI

Les grands feuillets de l'été

Jadis, on parlait de romans-photos, plus récemment c'étaient des *séries*, maintenant ce sont des *saisons* (on se rapproche donc du sport...).

Bref, l'été, maussade, a été agrémenté de bons résultats et nous en félicitons tous les sportifs mais il a été, aussi, animé par des feuillets à rebondissements....

A défaut d'être fréquenté par des pratiquants, le bar des sports a été animé de débats interminables. Entrons discuter...

Le premier roman, et pas nécessairement le plus populaire, concerne une équipe régulièrement engagée dans le championnat de France de basket et qui *gagne* sportivement sa montée en division supérieure. Elle se l'est vue refusée au prétexte qu'elle pourrait jouir d'avantages fiscaux si elle accédait au niveau professionnel... Vous avez clairement compris ? Les faits : présente depuis 90 ans dans le championnat français, l'AS Monaco Basket devient championne de France « NM1 » (National Masculine 1, 3^{ème} échelon de la discipline et dernier échelon amateur) et accède donc, sportivement, à la Pro D2. Sauf que la Ligue Nationale de Basket s'y oppose sous prétexte d'avantages fiscaux et de charges salariales inférieures aux charges françaises. Le CNOSF, saisi, valide cette décision. Toutefois, deux points nous interpellent. Il eût été préférable de le dire en début de saison plutôt qu'après un titre de champion de France, l'équipe figurant parmi les favoris. Le second point est plus surprenant, encore, c'est que cette équipe n'a pas été réinscrite au championnat 2014-2015

« NM1 ». L'AS Monaco Basket doit engager annuellement quelques 25 équipes dans divers championnats. Il est évident qu'il existe un réel problème et que les autres clubs sont nettement désavantagés ou pénalisés.... dans les échelons supérieurs.

La décision du CNOSF remet en cause les accords de la France avec la Principauté et notamment l'engagement, toutes disciplines confondues dans les championnats français. Inutile de nous voiler la face, ces sportifs sont rarement des monégasques mais c'est le lot de toutes les équipes « fanions » qui ne comportent que très peu de sportifs formés au club.

La non inscription dans une division inférieure reste, elle, un mystère. Le club ne manque pas de s'offusquer et de crier à l'injustice.

Dans d'autres disciplines, chacun a suivi les péripéties de Lens, Valenciennes, Sochaux, etc... que nous ne commenterons pas sauf la déclaration du président de la DNCG concernée qui a confirmé que les « propositions de la DNCG » non retenues se soldaient toujours pas une faillite... sportive. Les intéressés apprécieront. Ne rajoutons pas qu'un entraîneur ait choisi de ne reprendre son poste, à l'issue de la trêve estivale, que si, l'équipe était maintenue au niveau sportif gagné sur le terrain. Ne rajoutons pas également que le généreux propriétaire « possède » plusieurs clubs dans différents championnats (anglais, espagnol, belge, turc ?).

Et pour la fine bouche nous évoqueront le cas de Luzenac petit village ariégeois qui a

obtenu sportivement une accession Ligue 2 (football) bien évidemment refusée pour de multiples raisons (jamais la même) et par de multiples instances qui se contredisent et s'opposent. Peut-être faudrait-il introduire d'autres éléments : le nombre minimum d'habitants (ou de contribuables) ou le nombre de joueurs formés au club ou le nombre de joueurs natifs de la région ou.... Là aussi, nous ne sommes que des observateurs, comme au Bar des Sports, mais nous notons cependant une réflexion attribuée au Président de la Région qui ajoute que sa collectivité participe à la rénovation d'un stade dans l'optique de l'Euro 2016 de football. Est-il sous-entendu que cette participation financière implique qu'un stade soit mis à disposition de cette valeureuse équipe, et homologué ?

Sans clore le débat trop vite, il est toujours en cours, imaginons après la troisième journée (ou plus) de championnat, la ré-introduction d'une équipe, par ailleurs non inscrite à l'échelon inférieur (mais c'est une habitude).

A propos de stade, rappelons que Lens joue à Amiens, Caen au Mans (en début de saison), Evian à Annecy.... et l'Olympique de Marseille au Stade Vélodrome (après de cocasses épisodes). Pour ce dernier sujet, des chiffres ont été mis sur la place publique (ou sur le comptoir), nous en avons déjà parlé. Le PPP, Partenariat Public Privé ou Partenariat Public Perdant (?) ou Partenariat Public Pigeon (?), nous interpelle.... Pour rénover le Stade Vélodrome, toujours dans l'optique du Championnat d'Europe de foot 2016, la ville de Marseille

a conclu un accord PPP qui, certes a permis à l'OM de jouer l'an dernier dans son stade fétiche, pendant les travaux, à des conditions financières fort généreuses, mais qui prévoit une contribution de la Ville de plusieurs millions (????) pendant 40 ans ! (en fait 39, une année étant offerte). En conséquence, la contribution du club doit financer les sommes à rembourser.... par le club sans qu'il ait été associé à la démarche. Ensuite le club s'offusque des montants, menace de jouer ses matchs à Montpellier (qui accepte) et, finalement, on organise une réunion secrète où, nous le supposons, les contribuables marseillais deviennent tous des supporters de l'OM ! Et 40 ans, c'est long... que sera l'OM en 2054 ? Quel est le coût total de cet investissement ?

Ces chiffres, cette durée, ce principe nous laissent bouche bée, une attitude peu compatible avec le comptoir du Bar des Sports !

Au-delà de ces considérations bien éloignées de nos préoccupations, notons dans ces procédures l'alternance néfaste entre les instances sportives et les juridictions civiles... le CNOSF étant désavoué par un juge où contredisant un juge... Certains souhaitent que nos dirigeants sportifs engagent vite une réforme et que les ligues professionnelles soient du seul ressort des juridictions civiles, à défaut des juridictions des entreprises ?

Cela traduirait-il le désarroi de notre société ? Car la Ligue s'offusquent que le Secrétaire d'Etat aux Sports, comme le Président du Sénat .../...

.../... comme le Président de Région, comme le maire de Toulouse, comme.... « trouvent le refus de la ligue injuste » !!!

Ce dont un dirigeant a besoin, à l'aube d'une saison, c'est de certitudes. Le dirigeant s'engage, il prend des risques, il a besoin de savoir où il doit

conduire son association. Sous oublier les joueurs qui ne savent pas s'ils joueront et dont on sait que le potentiel ne leur permet pas d'espérer

un autre club... Ce qui est aussi gênant, c'est le rêve que l'on brise.

La taxe de séjour en question

Quel rapport avec le sport ? Aucun. En apparence. Mais le sport implique de nombreux déplacements pour les stages, les compétitions, les activités, etc... Les sports de nature sont bien évidemment en première ligne. Déjà faiblement subventionnés puisqu'ils ne bénéficient pas d'installations, ils contribuent aujourd'hui pour une part conséquente à ce qui augmente dans des proportions importantes depuis 4 ou 5 ans. Le passage de la taxe de séjour de 1 € à 1,5 € correspond à une modeste augmentation de 50% et c'est fréquent. Envisager ce passage à 5 €

(actuellement le prix de base retenu par nos députés est de 1 €) représente une augmentation de 400% ! Une augmentation qui serait modulée selon le « standing » de l'hébergement avec de nouveaux tarifs atteignant 8 €...

Prenons l'exemple de 70 cyclo-touristes qui vont se déplacer pendant 8 jours. Aujourd'hui, l'organisateur « budget » (70 x 8 jours x 1,50 €) 840 €. Il devra donc prévoir, à l'avenir, 2.800 €. Peut-on espérer une augmentation proportionnelle des subventions ?

Le sport restera-t-il accessible à tous ? Ne serait-ce pas une forme moderne de racket sur certains sites, des sites où la pratique du sport est aujourd'hui bien implantée ?

Ce texte voté à l'Assemblée Nationale a été « retoqué » par Laurent FABIUS, en charge du tourisme. Il ne devrait donc pas entrer en vigueur...

Cette taxe de séjour, dont la tarification est locale, varie aujourd'hui, généralement, de 0,80 € à 3 €. Et il ne semble pas qu'un cadre légal en limite ni le montant, ni l'évolution.

«Ce texte voté à l'Assemblée Nationale a été "retoqué" par Laurent Fabius en charge du tourisme. Il ne devrait donc pas entrer en vigueur... »

L'engagement associatif, grande cause nationale 2014

Le Premier Ministre a élevé l'engagement associatif au rang de grande cause nationale pour l'année 2014 et accorde ainsi une légitime reconnaissance au mouvement associatif, à ses 16 millions de bénévoles et à ses 2 millions de salariés.

Lorsqu'il s'agit d'ajouter un volet au pacte de responsabilité

du gouvernement, une réserve de taille s'impose et elle concerne les salariés dont les emplois ne sont plus aidés, donc remis en cause.

A ce jour, les emplois ne sont pas tous pérennes, or c'est un préalable... à la création de nouveaux emplois avec l'assurance d'un plan de carrière

individuel.

Lors de son assemblée générale, le 3 juin dernier, le mouvement associatif a rappelé ces contraintes et s'est engagé à développer, en concertation avec l'Etat, toutes les pistes de création d'emploi, le secteur étant fortement demandeur.

L'ENGAGEMENT
« UNE RICHESSE POUR TOUS »
ASSOCIATIF

Football : arbitrage

Toute rentrée est propice aux bonnes résolutions et l'arbitrage français s'est appliqué : être meilleur (?), reconquérir le public, favoriser le jeu (comme au mondial), reconquérir une place à l'échelon international, etc... Bref, on nous vante un nouvel arbitrage comme nous n'en avons jamais vu. Sauf que les premiers matchs ont été caractérisés par une pluie de pénaltys, une multitude de

cartons rouges et par de nombreux buts litigieux tandis que certains, parfaitement valables, étaient refusés. Un arbitre, selon la presse, aurait même appelé, quelques jours après un match, un président de club, pour s'excuser « être passé au travers »....

Cet arbitre international fait honneur à l'arbitrage national et contribuera à la nomination

de français dans les prochaines compétitions internationales ! Nous allons presque regretter les pressions qu'exerçaient quelques anciens en prélude de leurs matchs à domicile.... Il est vrai que les joueurs ont une part de responsabilité ainsi que les entraîneurs dont un a, récemment déclaré, « aujourd'hui, c'est exact, nous avons été chanceux... ».



Les Echos 94

Bientôt 40 ans ...

Le CDOS 94 qui est un des plus anciens de France, fêtera ses 40 ans d'existence dans le courant du 1^{er} semestre 2015. La commission événementielle va proposer des idées, elle sera aidée par des anciens élus, comme Roger Baumann, Daniel Bruneau, Alain Méri-got...

Ce sera l'occasion de retrouvailles toujours agréables, moment de fête, de souvenirs, de reconnaissance et de convivialité en présence de nombreuses personnalités du monde sportif, ainsi que des comités départementaux.

Nos partenaires institutionnels ne devraient pas manquer ce rendez-vous, eux qui nous apportent leurs aides d'année en année, et nous font confiance pour représenter le sport dans toutes ses dimensions.

Sun Frisbee Club

Le SUN, club d'ultimate frisbee cristolien, est passé très près de pouvoir participer aux championnats du monde des clubs d'ultimate frisbee qui ont eu lieu à Lecco (Italie) du 2 au 9 août. Certains joueurs du club ont tout de même été contactés pour renforcer d'autres équipes françaises présentes à ces championnats. On notera notamment la présence de 5 joueurs du club pour renforcer l'équipe des Tchac de Por-

nichet, qui a d'ailleurs souhaité s'appeler les Tchac Val de Marne pour l'occasion! Cette équipe a réussi une excellente performance, en terminant 20^{ème} meilleure équipe du monde (meilleure performance française à ce jour) et reçu des félicitations d'équipes américaines qui surclassent actuellement ce sport.

Pour information, la rentrée du SUN a lieu le lundi 1^{er} septembre au stade Duvau-chelle, les personnes intéressées pour découvrir ce sport peuvent contacter Anthony Affilé au 06 81 71 26 84 ou par mail à sunfrisbee@gmail.com.



Bougez votre santé

La VGA Saint Maur organise les 7 et 13 septembre des journées ouvertes à tout public, ce sera la bonne occasion de venir tester et optimiser sa forme.

Ces rendez-vous sont placés sous le signe du sport-santé et du bien être, pour ce faire de nombreux ateliers libres et gratuits, encadrés par des professionnels de l'Activité Physique et de la Santé, sont proposés : cardio, équilibre, coordination, équilibre, étire-

ments... Un parcours de santé comportant des jeux ludiques permettra d'évaluer les capacités des personnes et de les orienter vers une activité physique leur convenant.

La présence d'un médecin et d'un éducateur sera l'occasion de diffuser une large information sur la santé par le sport, ceci étant un axe prioritaire des politiques publiques actuellement.

Le CDOS suit avec attention toutes les initiatives en ce sens, il présentera prochainement un site dédié « www.santeparlesport.fr » qui va être étendu à toute l'Ile-de-France. Ce sera un outil de référence pour le corps médical qui pourra y trouver toutes les associations qui se sont engagées à accueillir de nouveaux publics dans une dimension de santé et de bien-être.

Espérance Fontenay, section escrime

Du 28 juin au 1^{er} juillet se sont déroulés, au Lamentin en Martinique, les championnats de France vétérans. Deux tireurs de l'Espérance étaient présents en catégorie V2 (50 à 59 ans). A l'épée Yves CRETIN se classe 25^{ème} en individuel quant à Denis CLAVEL il termine 5^{ème} en individuel au sabre. Au critérium national par équipes au sabre, toujours au Lamentin, Denis CLAVEL associé à Philippe LEVARDON de Maure-

pas et Gérard COLIN de Lyon décroche la médaille d'argent. Bonne prestation des deux seuls représentants du Val de Marne.



Tennis, une belle saison

Les jeunes se sont distingués au plan national et international :

- Manéva RAKOTOMALALA de l'US Créteil a remporté le Championnat de France des 13 ans dans le sillage de son frère champion l'an passé dans la catégorie 15/16 ans.
- Ronan JONCOUR de l'US Fontenay et le frère de Manéva se sont inclinés seulement en 1/2 finales des 17/18 ans.
- Geoffrey BLANCANEUX du TC Saint-Maur a perdu en finale des 15/16 ans mais contre le Champion d'Europe...

François JAUFFRET, Président de Ligue du Val-de-Marne, ne peut-être que très satisfait de ces résultats au plus haut niveau de la Ligue.

Nous adressons toutes nos félicitations aux joueuses et joueurs, ainsi qu'à leurs entraîneurs.

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED et Christian PLAT.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...